

DÉTAILS DE LA FEUILLE DE MODALITÉS

La feuille de modalités signée par le Manitoba et Providence Therapeutics porte également sur les aspects suivants :

- **Répercussions économiques futures** : Tous les trimestres, Providence rencontrera le gouvernement du Manitoba pour passer en revue ses plans d'expansion et de croissance afin de permettre à la Province d'être rapidement informée des possibilités de développement économique.
- **Approvisionnement prioritaire en 2021** : Le Manitoba recevra les 200 000 premières doses produites par Providence en 2021, les livraisons supplémentaires étant établies au prorata des autres commandes reçues.
- **Intérêt national** : Le Manitoba prendra l'initiative de mobiliser les autres dirigeants provinciaux et fédéraux pour les sensibiliser à l'importance de se doter d'une source d'approvisionnement sûre en vaccins à base d'ARNm d'origine canadienne.
- **Communications sur les progrès** : Le Manitoba pourra suivre la progression de sa commande en temps réel et recevra des mises à jour sur les essais cliniques et le processus d'homologation par Santé Canada.
- **Perte de jouissance** : Si le Manitoba n'a plus besoin des doses au moment de la livraison, un acheteur de remplacement sera recherché.